



DÉCISION N° 2024-056

BON DE COMMANDE
ORANGE BUSINESS : SOLUTION TEAMING

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU le bon de commande de la société « ORANGE BUSINESS », 111, quai du président Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'installer un réseau téléphonique VOIP ;

DÉCIDEArticle 1 :

D'APPROUVER la signature du bon de commande entre la société « ORANGE BUSINESS » et la commune de Villiers-sur-Orge pour une nouvelle installation du réseau téléphonique ainsi qu'un engagement mensuel.

Article 2 :

DE PRÉCISER que le montant du bon de commande se décompose comme suit : le remplacement des téléphones fixes connexion cuivre, par des téléphones fixe VOIP au prix de 4273 € HT, un abonnement téléphonique mensuel au prix de 588.30 € HT pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Article 3 :

DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 4 :

DE PAYER les dépenses sur le chapitre 011 du budget communal.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le préfet de l'Essonne, et à la société « ORANGE BUSINESS ».

Fait à Villiers-sur-Orge, le 21 février 2024

Le Maire,

Gilles FRAYSSE